



Paris, le 15/07/ 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les comptes et la gestion des services de la Présidence de la République (exercice 2009)

Pour la **2^e année consécutive**, et conformément à la demande du Président de la République, la Cour a effectué le contrôle des comptes et de la gestion des services de la Présidence de la République. Ce **rythme est exceptionnel**, puisque les contrôles de la Cour s'exercent habituellement tous les trois à cinq ans.

Ce contrôle de l'exercice 2009 a été mené en toute indépendance, et selon les procédures habituelles de la Cour : contradiction avec les services contrôlés et adoption du rapport par une formation collégiale. Le rapport rendu public aujourd'hui a été remis le 13 juillet au Président de la République par le Premier président de la Cour des comptes. La Cour s'était fixé **deux objectifs** : **apprécier les améliorations apportées dans le fonctionnement des services suite aux observations du rapport sur la gestion 2008 ; analyser les comptes et la gestion de l'année 2009 et identifier les économies qui peuvent être dégagées.**

De réelles améliorations dans la gestion des services, suite aux recommandations de la Cour

Des **avancées notables** ont été réalisées en matière de **commande publique** et de **mise en concurrence** : ainsi, un appel d'offre lancé auprès des traitants a permis de réduire de près de 30% les coûts de la « garden party » du 14 juillet 2009 ; la mise en concurrence des fournisseurs de produits alimentaires pour la restauration a dégagé des remises globales de l'ordre de 10% ; un appel public à la concurrence auprès des prestataires d'études et de sondages a fait baisser les dépenses consacrées à ce poste de 45% en 2009, notamment en raison de l'interruption d'un contrat de prestation de conseil en communication, sur lequel la Cour avait exprimé des critiques l'an dernier.

Des **progrès sensibles** ont été réalisés en matière de **gestion du patrimoine mobilier** et de **gestion immobilière**. Si la gestion du patrimoine mobilier est un domaine où de graves insuffisances de gestion sont constatées dans l'ensemble des administrations, un nouvel inventaire exhaustif, fiable et informatisé des meubles en dépôt est en cours d'achèvement par les services de la Présidence de la République. En ce qui concerne la gestion immobilière, la Présidence a remis à la disposition des administrations compétentes les résidences de Rambouillet, Marly-le-Roi et de Souzy-la-Biche. Par ailleurs, les valeurs locatives des 55 logements de fonction du quai Branly ont été révisées conformément aux prix du marché immobilier, selon la recommandation de la Cour.

Un budget stable en 2009, équilibré dans son exécution, et qui témoigne d'une gestion soucieuse du bon emploi des deniers publics

En effet, les conditions sont réunies pour la Cour puisse constater les progrès accomplis par les services financiers de l'Élysée :

- le budget voté et exécuté consolide désormais toutes les dépenses des services et donne une image complète de ses activités ;
- des procédures comptables rigoureuses ont été mises en place et les comptes sont tenus selon les normes en vigueur ;
- le **budget 2009**, prévu en loi de finances initiale à **112 335 666€**, dégage un solde excédentaire de **222 536€** après exécution, soit **112 113 130€** ;
- le bilan donne une image fidèle de la situation financière et comptable de l'Élysée.

Des économies peuvent encore être dégagées sur les déplacements présidentiels et la restauration

Concernant **les déplacements présidentiels**, qui ont représenté en 2009 une charge de 19,7 M€, soit près de 18% du budget de la Présidence, la Cour a conduit une étude d'ensemble sur 13 voyages officiels. Elle en retire quatre enseignements :

- la désignation par le Président d'une autorité coordinatrice des voyages officiels pourrait éviter des dépenses dont la nécessité n'est pas toujours avérée. Par exemple, l'aménagement d'une salle de presse propre au Président de la République au cours du G20 à Pittsburgh en septembre 2009 a coûté 25 000€.
- La médiatisation des déplacements du président engendre des coûts de plus en plus élevés : ils sont passés de 465 000€ en 2008 à 1 060 000€ en 2009.
- Les économies les plus substantielles pourraient être réalisées dans la préparation des voyages, qu'il s'agisse des missions préparatoires ou des déplacements des précurseurs, dont les délégations nombreuses et les frais afférents occasionnent des coûts non négligeables.
- Les plateaux repas servis lors des déplacements en avion ressortent à un coût moyen qui va de 120 à 160 euros.

La Cour a par ailleurs constaté que la participation aux déplacements présidentiels des chefs d'entreprise et des journalistes était désormais en partie à leur charge. Il en ira de même pour les ministres et les fonctionnaires de leur département.

Pour le **service de restauration**, la Cour a observé que les deux branches du service, restauration administrative et table du Palais, représentent une lourde charge pour le budget de l'Élysée qu'il conviendrait de réduire, tant en termes de charges de personnel qu'en coûts des denrées alimentaires.

Afin de répondre aux observations et aux recommandations de la Cour sur ces deux postes budgétaires, les services de la Présidence ont fait savoir à la Cour que des **règles nouvelles** avaient été adoptées pour **réduire les dépenses entraînées par les voyages présidentiels**, que le Président de la République a décidé une **réduction des effectifs de la restauration de 10% sur 3 ans**, et que des appels d'offres seraient lancés pour réduire les dépenses de denrées alimentaires.

Contacts presse :

Dorine BREGMAN – Directrice de la communication

Tél : 01 42 98 98 09 - dbregman@ccomptes.fr

Denis GETTLIFFE – Responsable des relations presse

Tél : 01 42 98 55 77 – dgettliffe@ccomptes.fr